

**CONSEIL MUNICIPAL : Séance publique du 23 mars 2016****Objet : Adoption du projet du budget primitif 2016 de la ville.**

Le débat d'orientations budgétaires qui s'est déroulé le 27 janvier dernier a permis de poser le cadre d'élaboration du budget primitif 2016.

Pour rappel, plusieurs événements municipaux ont impacté le volume budgétaire :

- Transfert du laboratoire du CMS au Groupement de Coopération Sanitaire ;
- Mise en place d'un partenariat avec BAGNEUX pour la gestion de la restauration collective ;
- Transfert de la gestion de 3 crèches départementales à la commune de Malakoff ;
- Mise en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la Métropole du Grand Paris et de l'Etablissement Public Territorial VALLEE SUD\_GRAND PARIS ;
- Intégration des résultats du compte administratif 2012 de l'Ex-Caisse des écoles.

Le BP 2016 est aussi marquée par un contexte national de baisse des concours financiers de l'Etat.

Ces événements impactent en volume les montants inscrits au budget 2016. Le montant total du BP 2016 est de 79 866 148,95 € contre 65 861 000 € en 2015 soit une hausse de 21,26%.

BP 2016	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	59 550 359.17 €	59 550 359.17 €
INVESTISSEMENT	20 315 789.78 €	20 315 789.78 €
TOTAL :	79 866 148.95	79 866 148.95 €

# **I – SECTION D'INVESTISSEMENT**

## ❖ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

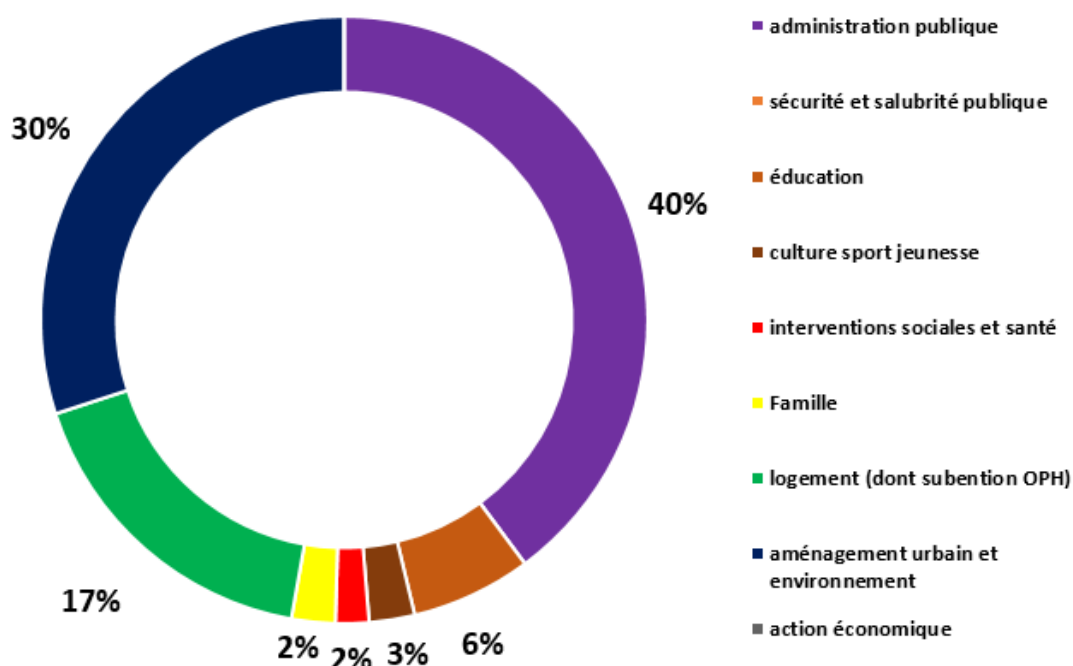
Les dépenses d'investissement, c'est principalement :

- des dépenses d'équipement constituées des grands projets, de la maintenance des bâtiments, du renouvellement et l'acquisition des matériels, des travaux de voirie et de l'entretien du cadre de vie de la ville.
- Des dépenses financières et principalement le remboursement du capital de la dette communale

	2015	2016	évolution
<b>Immobilisation incorporelles</b>	<b>836 000 €</b>	<b>517 000 €</b>	
<b>Subventions d'équipements versées</b>	<b>2 642 000 €</b>	<b>2 165 000 €</b>	
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>8 484 745 €</b>	<b>7 829 217 €</b>	
<b>Immobilisations en cours</b>	<b>1 727 250 €</b>	<b>2 760 000 €</b>	
<b>Total des dépenses d'équipements</b>	<b>13 689 995 €</b>	<b>13 271 217 €</b>	<b>-3.06 %</b>
<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>2 944 239 €</b>	<b>2 996 347 €</b>	
<b>Dépôts et cautionnement</b>	<b>10 500 €</b>	<b>10 500 €</b>	
<b>Subventions d'investissement reçues</b>	<b>5 877 €</b>	<b>0 €</b>	
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>3 000 616 €</b>	<b>3 006 847 €</b>	<b>+ 0.21 %</b>
<b>Total général des dépenses réelles d'investissement*</b>	<b>16 690 611 €</b>	<b>16 278 064 €</b>	<b>-2.47 %</b>

*\*total des dépenses réelles d'investissement*

## LA REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :



### A – Les dépenses d'équipement :

Les dépenses d'équipement enregistrent une légère baisse. Cette baisse s'explique par des efforts de réduction de dépenses dans certains secteurs tels que les travaux de voirie, les études techniques et le renouvellement et l'acquisition de matériels afin de financer les autres projets portés par la municipalité.

#### 1 - Les travaux de bâtiments : 5 395 500 €

En 2016, l'ensemble des crédits prévus par la direction des bâtiments pour les divers travaux est de 5 395 500 € contre 3 401 500 € en 2015 soit une hausse de 59%.

Les grands travaux se porteront principalement sur :

- la construction du garage municipal : 2 100 000 €
- Travaux de réaménagement de l'ancienne trésorerie : 750 000 €
- Travaux de mise aux normes des offices de restauration: 400 000 €
- Travaux d'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR): 200 000 €

## **2 – L’entretien de la voirie : 2 851 755 €**

La direction de la voirie enregistre une baisse de 30% de ses crédits par rapport au BP 2015 mais maintient un budget qui lui permet toutefois de financer la préservation du patrimoine à travers l’entretien courant des voies.

Les principaux travaux sont les suivants :

- Entretien de la voirie : Interventions diverses : 750 000 €
- Réseaux : Enfouissement des réseaux : 711 755 €
- Travaux rues E.QUINET, E. RENAN, BERANGER
- Réfection, revêtement diverses chaussées : 200 000 €

## **3 - Les travaux relatifs à l’environnement et au cadre de vie : 312 500 €**

Le montant total des travaux prévus est de 312 500 € contre 277 000 € en 2015 soit un budget en hausse de 12,45%.

## **4 - Les opérations d’urbanisme : 1 318 000 €**

Les acquisitions foncières prévues en 2016 permettront d’accueillir les futurs équipements municipaux notamment le garage et le centre technique municipal.

Pour ce faire, le tableau foncier prévoit l’acquisition en 2016 de :

- la parcelle cadastrale U46 située au 6 rue Louis GIRARD : 668 000 €
- la parcelle U 202 située au 8 rue Louis GIRARD : 650 000 €

## **5 - Renouvellement ou acquisition de matériels :**

- Matériels roulants : 72 000 € en 2016 contre 197 000 € en 2015 soit - 63% par rapport à 2015.
- Matériels informatiques : 277 000 € en 2016 contre 337 000 € en 2015 soit - 18%.
- Matériels médicaux : 120 500 € en 2016 contre 261 500 € en 2015 - 54%.

## **6 - Subvention d’équipement : 2 165 000 €**

La ville de Malakoff participe :

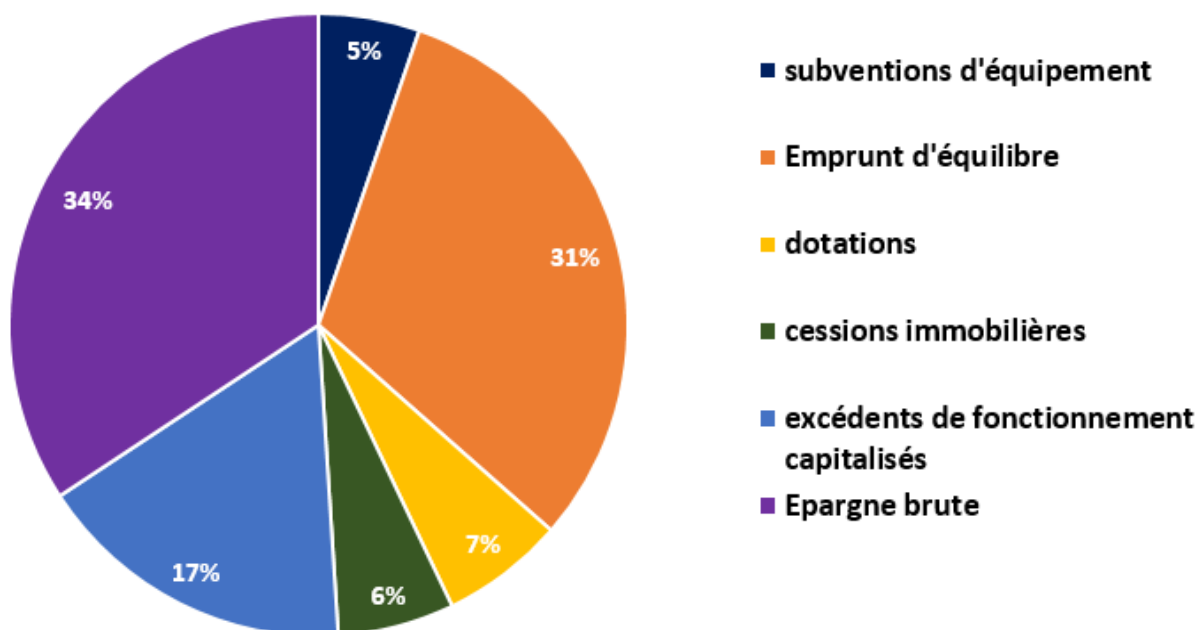
- À la rénovation de logements sociaux au travers de la subvention de **2 050 000 €** versée à l’OPH de Malakoff
- Aux travaux la cuisine centrale de Bagneux à hauteur **115 000 € (230 000 € sur 2 ans)** permettant ainsi la préparation des repas pour les cantines de Malakoff à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

## **B – Les dépenses en capital d'emprunt**

Le remboursement de la dette en capital inscrit au projet de budget 2016 est stable. Il s'établit à **2 996 347 €** contre **2 990 116 €** en 2015. Le remboursement des échéances des emprunts contractés en 2016 ne débiteront qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ils sont sans effet sur l'exercice 2016.

### **❖ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Hors emprunt d'équilibre et hors autofinancement, les recettes d'investissement s'établissent à 8,5M en 2016.



### **A – Les subventions d'équipement :**

- Les subventions du Conseil Général : sur la base de la convention de subvention des dépenses d'investissement en cours de négociation avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine, un montant de 600 000 euros a été inscrit au projet du budget 2016.
- Les amendes de police : un montant de 89 000 euros est inscrit en recettes d'investissement sur la base des réalisations des années précédentes.

### **B – Dotations : Le FCTVA et la Taxe d'aménagement**

L'estimation du fonds de compensation de la TVA à percevoir en 2016 se calcule à partir du taux appliqué par les services de l'état (15.761) et des dépenses réelles des équipements municipaux réalisés en 2015 susceptibles d'être éligibles à la compensation de la TVA (7 302 481€).

Estimation FCTVA 2016 :  $7\,302\,481 \times 15.761\% = 1\,150\,944 \text{ €}$

La taxe d'aménagement : une prévision de recette de 20 000 euros est inscrite au projet du budget 2016.

### **C - Le produit des cessions immobilières prévues en 2016 : 1 105 600€**

Le montant des cessions patrimoniales inscrites au BP 2016 est en lien avec le plan de cessions de terrains et de bâtiments municipaux. Les prévisions de ventes pour 2016 sont les suivantes :

- Centre de vacances DURAVEL : 100 000 €
- Centre de loisirs Saint PIERRE DU PERRAY : 1 000 000 €
- SQUARE DU TIR : 5 600 €

Les inscriptions budgétaires correspondantes seront ajustées au fur et à mesure de la concrétisation des opérations correspondantes.

### **D – Emprunt d'équilibre**

Comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaire, le niveau de l'emprunt inscrit au BP 2016 permet la réalisation du programme d'investissement défini par la municipalité tout en assurant l'équilibre du budget.

Le montant de l'emprunt inscrit au BP 2016, de 5 665 000.57€, repose sur l'hypothèse d'un taux d'exécution de 100% de nos investissements et sera revu en fonction des besoins réels en cours d'année.

### **E – Excédent de fonctionnement capitalisés**

En 2016, il a été décidé d'affecter dès le BP et sans attendre le BS le résultat du compte administratif 2015 permettant ainsi de couvrir le besoin en financement de la section d'investissement et de réduire le recours à l'emprunt.

### **F – Epargne brute (autofinancement)**

L'autofinancement est constitué du surplus des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement. Il s'établit aujourd'hui à 6.2M€. L'objectif a été de le maintenir à un niveau raisonnable permettant de financer les besoins de la section d'investissement.

## **II – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **❖ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Deux grands types de dépenses :

- Les dépenses de gestion :
  - les charges de personnel
  - les charges à caractère général (fournitures, chauffage, eau, électricité...)
  - autres charges de gestion (subventions, participations, indemnité des élus)

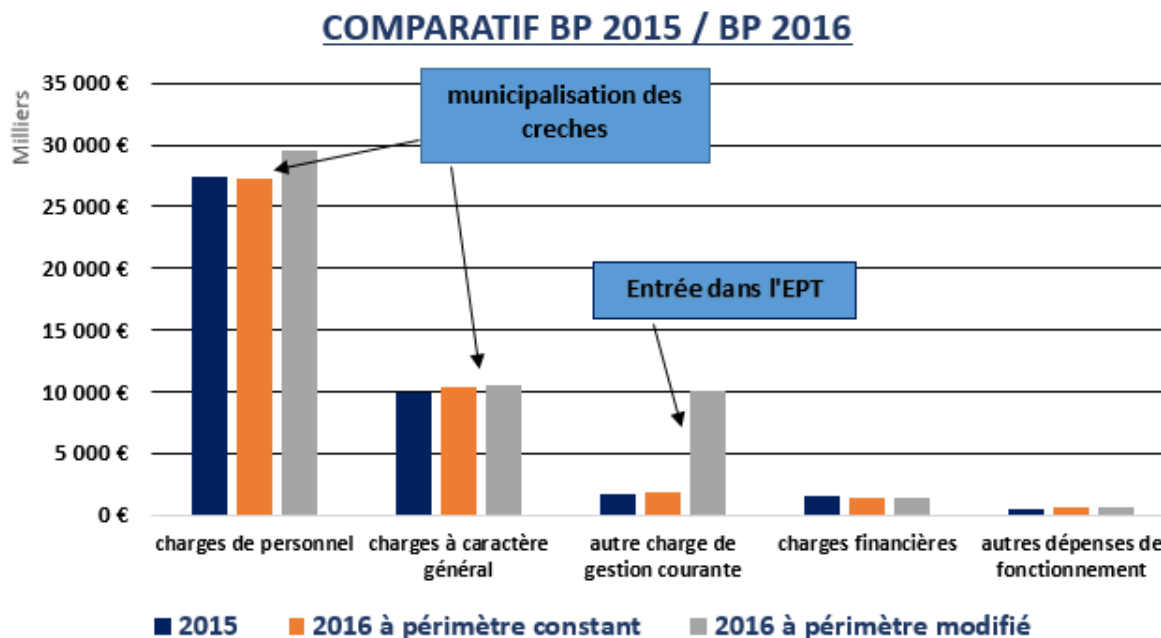
Elles représentent 97% des dépenses réelles de fonctionnement.

- Les charges financières, c'est à dire les intérêts payés sur les dettes communales représentent 1,59%.

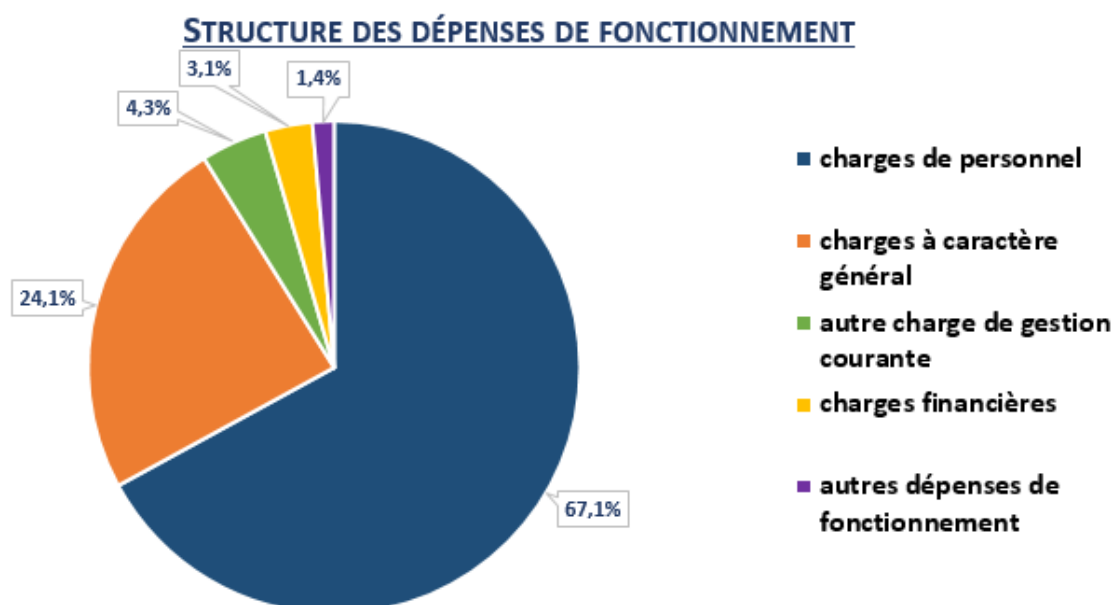
	2015	2016 à budget constant*	Evolution BP 2015 / BP 2016 budget constant	2016
<b>Charges à caractère général</b>	9 972 937 €	10 396 307 €*		10 594 166 €
<b>Charges de personnel</b>	27 391 048 €	27 295 896 €*		29 505 896 €
<b>Atténuation de produits</b>	464 156 €	624 000		624 000 €
<b>Autres charges de gestion courante</b>	1 758 228 €	1 913 857 €*		10 083 587 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	39 586 369 €	40 230 060 €*	+1.62%	50 807 919 €
<b>Charges financières</b>	1 469 598 €	1 469 598 €		1 364 782 €
<b>Charges exceptionnelles</b>	54 448 €	54 448 €		347 707.17 €
<b>Dotations aux amortissements et aux provisions</b>	63 000 €	63 000 €		93 0000 €
<b>Total général des dépenses réelles de fonctionnement</b>	41 173 455 €	41 817 106	+1.56%	52 613 408.17 €

*\*Budget constant : hors FCCT (fonds de compensation des charges transférées) et municipalisation des crèches qui constituent des opérations neutres pour le budget*

Au global, les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent au BP 2016 à 50.8M€ contre 39.6 M€ au BP 2015, soit une progression de 11.2 M€. Toutefois, les changements de périmètre perturbent la comparaison entre les 2 exercices. Afin de de bien évaluer l'évolution budgétaire entre les 2 exercices, il est nécessaire de neutraliser l'impact du FCCT et du transfert des crèches départementales. Hors FCCT (8 170 000 €) et municipalisation des crèches (2 010 000 € pour le personnel) dont les montants sont équilibrés en dépenses et en recettes, les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au BP 2016, s'établissent 47.8 M€ soit une baisse de 1.83 % par rapport à 2015.



La répartition des dépenses de fonctionnement marque, comme indiquée lors du débat d'orientations budgétaires, une prépondérance des dépenses de personnel reflétant ainsi un haut niveau de service public.





## **A – Les dépenses de gestion :**

### **1 - Les charges de personnel :**

Les charges de personnel inscrites au projet de budget 2016 sont de 29 505 896 € contre 27 391 048 € en 2015 soit une hausse de 8% qui s'explique essentiellement par la municipalisation de trois crèches départementales.

A périmètre constant, les charges de personnel seraient de 27 295 896 € soit -0.34%

### **2 - Les achats de biens et services :**

Ce sont les dépenses quotidiennes et récurrentes de la commune. C'est le deuxième poste de dépenses, après les frais de personnel, qui contribue au fonctionnement des services municipaux. Le crédit inscrit en 2016 est de 10 594 166 € contre 9 972 937 € en 2015 soit une différence de 621 229 €.

A périmètre constant, ce poste de dépenses serait de 10 091 936 € soit un écart de 118 999 € par rapport à 2015.

### **3 - Les charges appelées « Atténuation de produits » :**

Ce sont les versements et restitutions d'impôts et taxes de la commune de Malakoff au profit des tiers :

- Etablissement Public Territorial (EPT) VALLEE SUD\_GRAND PARIS : La loi de finances a fixé le montant du FPIC à 1 milliards d'euros en 2016 (contre 780 millions en 2015). L'estimation 2016 de la participation au titre du FPIC soit 612 000 € tient compte de la réévaluation de l'enveloppe nationale. La contribution de la ville au titre du FPIC poursuit sa progression puisqu'en 2015, elle était de 477 427 €.
- Conseil Général des Hauts-de-Seine : 12 000 € au titre de «Reversements, restitutions et prélèvements » sur les taxes de séjour. Le prélèvement du conseil Général représente 3% des recettes encaissées.

### **4 - Les autres dépenses de gestion :**

Le montant inscrit au BP 2016 est fortement impacté par les changements institutionnels puisque que ce poste atteint 10 083 857 € contre 1 758 228 € en 2015 soit une différence de 8 325 629 €.

Cette différence s'explique par l'obligation en 2016 pour la ville d'inscrire dans son budget la contribution au Fonds de Compensation des Charges Transférées (FCCT) dans le cadre de la Métropole du Grand Paris. Ce montant a été évalué pour 2016 à 8 170 000 €. Toutefois, il est important de rappeler que l'impact de cette inscription au BP est neutre puisqu'elle est équilibrée en recettes et en dépenses.

A noter que depuis le vote du DOB, le montant du FCCT a été porté à 8 170 000 € contre 6 550 000 €, estimés au moment du DOB, après réception de la notification des montants définitifs.

Ce chapitre enregistre également les subventions versées par la commune à des tiers 1 200 891 € soit :

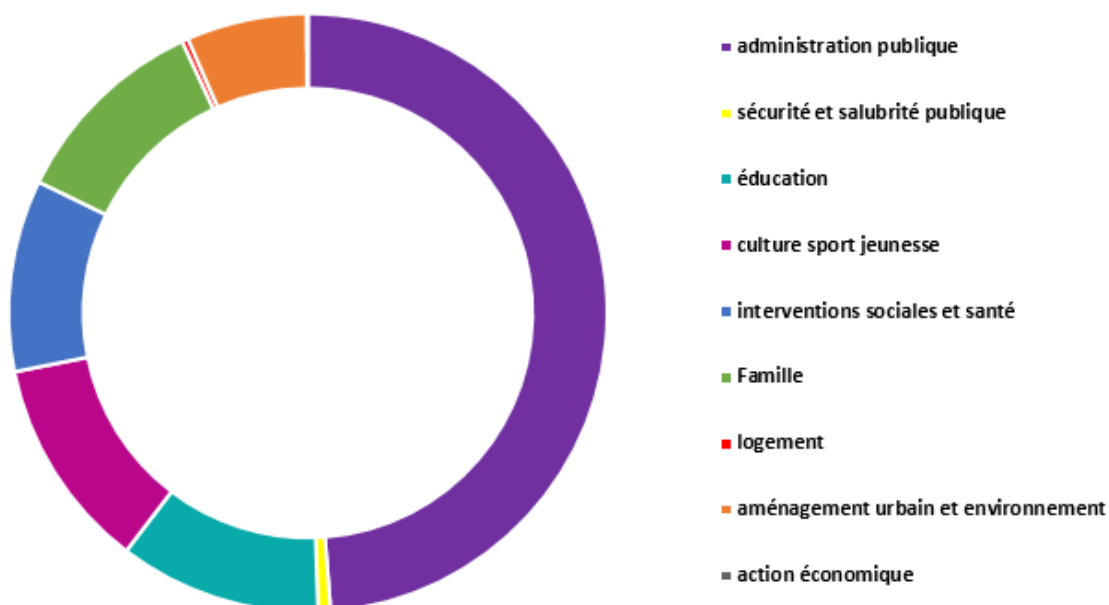
- 489 000 € pour le CCAS ;
- 711 891 € pour les associations.

A périmètre constant, hors FCCT, le montant de ce poste de dépenses serait de 1 913 857 € contre 1 758 228 € soit une différence réelle de 155 629 €.

## **B – Les charges financières :**

Elles correspondent au remboursement des intérêts des emprunts contractés par la collectivité. 1 337 782 € contre 1 446 598 € en 2015 soit une baisse de 7,5%. Cette situation s'explique en grande partie par des taux historiquement bas qui réduisent la charge financière des emprunts.

La répartition des dépenses de fonctionnement illustre les différentes politiques publiques portées par le budget primitif et est illustrée par la déclinaison ci-dessous. Elle donne une place prépondérante à l'éducation, à la culture, au sport et la jeunesse, à la santé et à la famille.



## ❖ **LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

### **A – Les recettes de gestion courante**

#### 1 - Les recettes fiscales :

Pour l'exercice budgétaire 2016, les recettes fiscales sont estimées à 19 151 000 € contre 18 522 320 euros en 2015 soit une hausse de 3,4%. Pour rappel, la prévision d'évolution du produit des 3 taxes se base sur l'actualisation de la valeur locative fixée en loi de finances (1%) et sur la reconduction du dynamisme des bases constaté en 2015.

#### 2 - L'attribution de compensation

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'attribution compensatrice est désormais versée par l'Etablissement Public Territorial (EPT) appelé VALLEE SUD\_GRAND PARIS. Le montant inscrit au budget est 7 628 954 € contre 6 551 598 € soit un écart de 1 077 356 euros. Ce différence s'explique principalement par l'intégration dans le montant 2016 du fonds de concours de 785 515 € que la Communauté d'Agglomération Sud de Seine versait à précédemment à Malakoff.

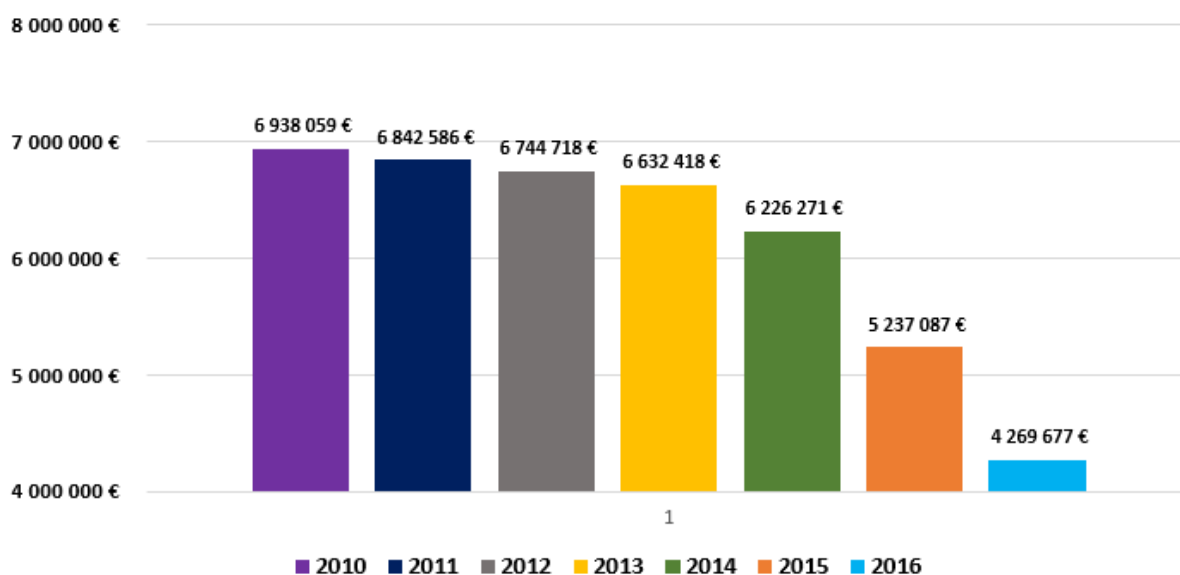
#### 3 - Droits de Mutation

Le BP 2016 prévoit la reconduction des droits de mutation au même niveau que 2015 soit 1 380 000 €.

#### 4 - Les dotations et participations

- La dotation forfaitaire : Le montant notifié et versé à la commune de Malakoff au titre de l'exercice budgétaire 2015 est de 5 237 087 € contre de 6 226 271€ en 2014 soit une baisse de 16% par rapport à 2014.  
Pour le projet du budget 2016, le montant estimé et inscrit au projet du budget est de 4 269 677 €. La dotation forfaitaire des communes, composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF), est la principale dotation de l'Etat aux collectivités locales.  
Pour rappel, la dotation forfaitaire poursuivra sa baisse en 2016 conformément aux exigences du plan de réduction des dépenses de l'Etat qui prévoyait une baisse des dotations allouées aux collectivités de 3.7 milliards d'€ par an jusqu'en 2017.

### Illustration de la baisse de la dotation forfaitaire depuis 2010



- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale : Le montant notifié et versé au titre de l'exercice 2015 est de 270 069 €. Ce montant est identique à celui versé en 2014. Pour le projet de budget 2016, le montant inscrit est de 270 000 €.
- La dotation générale de décentralisation des services communaux d'hygiène et de santé : Cette dotation générale de décentralisation des services communaux d'hygiène et de santé progresse selon les mêmes modalités que la dotation de fonctionnement des collectivités territoriales (*article 1614-1 du CGCT*). Le montant estimé et inscrit au projet du BP 2016 est de 267 000 €
- Fonds de Compensation des Charges Transférées (FCCT) : Cette recette permettra de financer le FCCT reversé par la ville à l'EPT VALLEE SUD GRAND PARIS pour un montant de 8 170 000 €. Par principe, il s'agit d'une opération blanche puisqu'elle compense intégralement la dépense inscrite en section de fonctionnement.
- Fonds de solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) : Cette péréquation horizontale entre les collectivités de la Région d'Île-de-France, est une dotation prélevée sur le fonds de solidarité des communes de la région. Depuis 2012, Malakoff est éligible au titre FSRIF.  
Montant versé en 2015 : 1 219 239 €  
Montant inscrit au projet du budget 2016 : 1 200 000 €
- Participations des autres organismes en particulier la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) : Montant prévu en 2016 : 2 218 851 euros contre 2 445 459 euros en 2015 soit une baisse de 9%.

#### 5 - Les recettes tarifaires

Il s'agit de la participation des usagers aux services proposés par la ville. Une prévision de recettes tarifaires de 6 832 730 € est inscrite au projet du budget 2016 contre 7 326 950 € en 2015 soit une prévision de baisse de 7%. Cette perte de recettes tarifaires

s'explique en grande partie par le transfert du laboratoire au groupement de coopération sanitaire. (première année pleine).

Avec 3 646 804 € (contre 3 972 700 € en 2015), les redevances et droits de services à caractère social représentent l'essentiel de ces recettes.

#### 6 - Autres produits de gestion courante

1 590 747 € inscrit en 2016 contre 1 519 241 € en 2015. Avec un montant de 1 112 000 € (contre 1 068 000 € en 2015), les revenus des immeubles constituent l'essentiel de ce poste de recettes.

### **B – Les produits financiers et exceptionnels**

Montant inscrit : 193 050 € contre 198 600 € en 2015 dont 165 550 € pour les produits exceptionnels. Sont comptabilisés dans les produits exceptionnels, les remboursements des sinistres par les assureurs, les transports des échantillons biologiques par le CMS etc.

### **III – EQUILIBRE DU PROJET DE BUDGET 2016.**

#### **A – Equilibre de la section de fonctionnement**

Recettes de l'exercice : 59 550 359,17 euros  
Dépenses de l'exercice : 59 550 359,17 euros

dont 6 224 323,94 euros de prévision de capacité d'autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement.

#### **B – Equilibre de la section d'investissement**

La section d'investissement s'équilibre avec une prévision d'emprunt de 5 665 000.57€

Dépenses de l'exercice : 20 315 789,78 euros  
Recettes de l'exercice : 20 315 789,78 euros

dont 6 224 323,94 euros de prévision d'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

#### **C – Total budget**

Dépenses de l'exercice : 79 866 148,95 euros  
Recettes de l'exercice : 79 866 148,95 euros

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir voter ce projet de budget primitif 2016 qui leur est soumis.